

## Médias et débat démocratique : de la reprise à l'atténuation des cadres, le cas du mariage pour tous

Le vote de la loi en faveur du mariage entre les personnes de même sexe a soulevé un débat politique et social en France en 2012 et 2013. Cette étude s'intéresse alors à la construction des cadres de ce débat, tant par les représentants des pro et des anti-mariage pour tous que par les médias. Se trouveront ainsi notamment abordées la question du vocabulaire et les contraintes pesant sur le cadre médiatique dans le relai des opinions.

Supprimée en 1990 de la liste des maladies mentales de l'Organisation mondiale de la santé, l'homosexualité connaît une dépénalisation progressive. En France, plusieurs projets se succèdent, du Contrat d'union civile en 1992 au Pacte civil de solidarité (PACS). En 2012, l'engagement 31 du projet de François Hollande, alors candidat à la Présidence de la République vient nourrir le débat. Ce dernier déclare qu'il ouvrira le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. Le projet de loi est présenté en Conseil des ministres le 7 novembre 2012 par Christiane Taubira et sera promulgué quelques six mois après, le 18 mai 2013. En parallèle au débat parlementaire, un violent conflit divise l'opinion publique ; la place des médias dans le débat y est centrale. Nous nous intéresserons alors à la fabrique des cadres de ce clivage social et politique : les deux camps ont cadré leur action et utilisé les différents relais d'information. Ces cadrages idéologiques ont pu être repris mais aussi détournés ou encore neutralisés par les médias.

Afin de réaliser cette étude, nous mobilisons l'analyse de données et la sémiologie ainsi que des outils de lexicométrie pour identifier les tendances influençant le débat public entourant le mariage entre personnes de même sexe. Nous utilisons les outils de l'observatoire transmédia (OT-Media, ANR Contint), projet de recherche coordonné par l'Institut National de l'Audiovisuel qui vise à développer une vaste base de données des médias français et des outils innovants de fouille de données comme de visualisation. Nous disposons ainsi de près de 3000 flux issus de la télévision, de la radio, du web et de l'Agence France Presse, la base de données rassemblant plus de cinq millions de documents depuis juillet 2011.

### *I. Le mariage pour tous et ses syntagmes : l'implication de cadres*

#### A. Présentation

Plusieurs expressions s'associent au débat sur le mariage pour tous, elles portent des valeurs modales variables : « mariage entre personne de même sexe », « mariage homosexuel », « mariage pour tous », « mariage gay ». Ce vocabulaire suppose certains cadres qui seront plus ou moins repris et assumés dans la construction du cadre médiatique entourant le vote de ce projet de loi.

L'action se prépare par et repose sur le sens donné à un mouvement, un engagement, une contestation. Ce sens se construit et tend à se penser stratégiquement de sorte à proposer des cadres visant à inclure, selon la perspective adoptée, un public plus ou moins large et plus ou moins déjà acquis à la cause concernée. Ce sens s'appuie sur des références culturelles partagées, des expériences communes, des croyances. Ces cadres généraux sont alors désignés comme cadres cardinaux (Benford & Snow, 2000). Le renvoi à ces cadres se fait de manière plus ou moins explicite. Le sens s'appuie en particulier sur les discours, leur orientation ; l'opposition des points de vue est appréhendée comme lutte discursive, lutte de représenta-

tion, essentielle pour comprendre la dynamique des mouvements sociaux. Ces valeurs participent sur le plan du mot lui-même d'une construction de cadre comme choix d'un mode de description d'une réalité et manière d'appréhender le monde selon une certaine grille de lecture : lecture morale, lecture descriptive. Les cadres s'appuient d'abord sur des outils textuels – ou visuels – spécifiques.

## B. Les cadres proposés

La première expression, « mariage pour les couples de personne de même sexe » ou sa variante « mariage entre des personnes de même sexe », se trouve être simplement descriptive et tend de ce fait à la neutralité. Elle ne définit pas le mariage selon les expressions habituelles désignant l'orientation sexuelle, telles que l'adjectif « homosexuel », « gay » ou « lesbien », mais se contente de décrire ce qui apparaît : les personnes ainsi autorisées à se marier ensemble seront de même sexe.

Hors-contexte médiatique, l'expression « mariage pour tous » porte une valeur modale ontologique déontique de même qu'une connotation universalisante. Elle se différencie donc de l'expression à valeur neutralisée parce que descriptive d'un état, employée dans la loi. Le syntagme « mariage pour tous » sous-entend certes qu'il est destiné aux couples de même sexe mais sous-tend également une valeur modale de l'ordre du jugement axiologique moral et éthique positif. En effet, si ce nouveau mariage est pour tous, c'est qu'il bénéficiera, pour reprendre les défenseurs du projet, à l'ensemble de la société par la progression des mœurs et de la tolérance, de même que de l'égalité ainsi permise. Ce syntagme n'est, hors-contexte médiatique, pas neutre. Il s'appuie en effet sur le cadre cardinal des droits de l'homme, institué par la DDHC, comme la déclaration des droits de l'homme de 1948. Ce cadre propose de combattre une injustice par le retour à une égalité qui aurait toujours dû être.

Toutefois, ses occurrences en contexte médiatique n'entraînent pas nécessairement une non-neutralité du support. Il faut en effet regarder de plus près comment s'opère son intégration. Dans le cas d'une simple retranscription de la parole d'autrui, l'utilisation de l'expression « mariage pour tous » n'est pas incompatible avec la neutralité. Il faudra en outre regarder si le glissement dû à une stratégie de communication gouvernementale a permis d'accueillir dans le champ de la perception neutre une expression méliorative, celle de « mariage pour tous », dans la mesure où c'est l'expression utilisée par défaut, notamment sur les sites officiels tels que [service-public.fr](http://www.service-public.fr)<sup>1</sup>. Selon la perspective des cadres, une telle utilisation serait déjà une victoire de la représentation proposée par l'expression. Nous verrons en outre que l'expression « mariage pour tous » conçue par ses partisans comme méliorative devient parfois le prétexte, par son caractère-même généralisant, à ridiculiser ses partisans. Se déploie alors ce qui peut s'envisager comme une lutte des cadres.

Il faut donc associer à cette expression, son pendant, celle de « manif pour tous », autre universalité et syntagme mimétique. L'expression propose en effet un parallélisme de structure et une similitude phonique avec celle de « mariage pour tous ». Elle implique des valeurs modales ontologiques aléthiques et axiologiques morales, sous-entendant comme nourrissant l'argumentaire suivant : le mariage pour tous est contre nature, de ce fait impossible, une loi ne saurait alors contrevenir à cet ordre naturel. Voici le second cadre cardinal invoqué dans le débat : celui de l'ordre naturel. C'est un moyen connu de la lutte discursive que de trouver le biais par lequel on ne va pas critiquer ce qui n'est pas critiquable pour faire s'accorder l'opinion sur ce qui le serait (Snow & Al., 1896).

Plus précisément le cadre cardinal de l'égalité véhicule en même temps les combats homosexuels portés par Act up, le problème du sida, l'homosexuel acquérant la posture de victime, de minorité et de minorité opprimée – que cette oppression soit forte ou légère

---

<sup>1</sup> V. notamment <http://www.service-public.fr/actualites/002563.html>.

n'importe pas, ce qui importe c'est la mise en scène, la dramaturgie de la parole qui se construit autour. C'est donc le combat des droits de l'homme et il serait de mauvais ton d'être contre les droits de l'homme. Le cadre cardinal de l'ordre naturel tel que conçu notamment par la religion catholique permet d'éviter d'établir trop strictement la relation entre être anti mariage pour tous et être homophobe. Bien sûr, dans cette lutte des représentations, les pro ont accusé les anti d'être véhicule d'homophobie. Certaines expressions de l'anti-mariage pour tous n'ont pas, il est vrai, évité la déclinaison de l'ordre naturel en rapprochant l'homosexuel de l'être contre-nature, dégénéré et forcément pervers.

Plusieurs syntagmes renvoient eux au caractère spécifique, visant un groupe de personnes déterminées, de ce mariage. Le substantif « mariage » se trouvera alors associé à la désignation de l'orientation sexuelle des personnes visées : « mariage homo », « mariage homosexuel », « mariage gay ». L'interprétation *a priori* et hors-contexte des valeurs modales de telles expressions paraît plus délicate. Elles sont en effet polymorphiques dans leur visée. Il est autant concevable que ces syntagmes soient utilisés par les partisans du mariage pour tous, revendiquant ainsi leur différence sexuelle et le droit à voir cette différence reconnue. En ce cas, il ne faudra pas lire de manière négative une telle désignation. En outre, bien que spécifiant les personnes visées par la loi, ces syntagmes restent finalement assez descriptifs dans la mesure où ils limitent la réalité à ce qu'elle est : le mariage impliquant, selon le code civil et la jurisprudence<sup>2</sup>, des relations sexuelles entre époux, le mariage de personnes du même sexe est le mariage d'homosexuels. En outre, l'expression de « mariage gay » a l'avantage journalistique d'être courte, ce que confirme Gilles Wullus, directeur de la rédaction de LGBT Têtu, qui affirme aussi que le terme gay est moins sexualisant que le terme homosexuel<sup>3</sup>. Toutefois, il est possible d'émettre l'hypothèse que cette expression soit également utilisée par les détracteurs du mariage pour tous, en particulier en réaction au caractère universalisant de cette dernière expression. Ce serait alors le moyen de rappeler que le projet ne vise en réalité que certaines personnes. Ainsi Monseigneur Vingt-Trois a-t-il pu déclarer, en ce sens, reprenant là encore le balancement vers l'universel mais pour l'associer à une négativité, qu'il s'agissait du « mariage de quelques-uns imposés à tous »<sup>4</sup>.

L'étude vise ainsi, au travers du cas du débat social et politique autour du mariage entre personnes de même sexe, à mesurer la place et le rôle des médias au sein du débat démocratique. Nous verrons dans quelle mesure les expressions partisans se trouvent ou non relayées et nourries dans le cadre des médias, et si certains médias autorisent davantage que d'autres cette expression. Il s'agira donc d'analyser la fabrique des cadres en contexte de débat de société. Si les mouvements d'action ou de pensée maîtrisent, *a priori*, difficilement leur présence dans les médias (Benford & Snow, 2000), le débat autour du mariage pour tous possède la particularité d'être portée par la majorité politique. Or la dimension politique est l'une des contraintes pesant sur la fabrique du cadre médiatique conçu comme un ensemble de variables dépendantes (Scheufele, 1999). Ce faisant, tout cadre peut-il aussi aisément émerger dans les médias et dans quelle mesure les cadres préexistants le contraignent-ils ?

### C. Observations initiales

La première période de récoltes et d'études des données court du 1er août 2012 au 31 décembre 2012 afin de prendre en compte les étapes de la mise en œuvre de la promesse de campagne : la demande d'avis consultatif auprès du Conseil d'Etat, la discussion du projet de loi en conseil des ministres, et son dépôt auprès de l'Assemblée nationale. Cette première pé-

---

<sup>2</sup> V. art. 215 al. 1 du Code civil : « Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie ». Cette communauté de vie est triplement interprétée comme une communauté de toit, de lit et d'affection.

<sup>3</sup> V. « Pourquoi il ne faut plus dire mariage gay mais mariage pour tous », SLATE, 26 juillet 2012.

<sup>4</sup> Discours d'ouverture de l'assemblée des évêques de France, Mgr Vingt-Trois, président de la conférence épiscopale.

riode d'analyse intègre en outre les premières manifestations des opposants au mariage homosexuel, le 17 novembre pour celle du collectif « La Manif pour tous », le 18 novembre pour Civitas, encore le 8 décembre 2012 dans diverses villes de France. Le corpus d'études portera sur la presse en ligne.

Concernant la temporalité du traitement du mariage pour tous, on observe une augmentation des occurrences renvoyant au débat du mariage pour tous, fonction de l'actualité politique et sociale de ce projet de loi. Ainsi, regardant l'expression « mariage pour tous », on relève au total 2902 occurrences sur la période, avec pour le mois d'août 37 occurrences, 101 en septembre, 447 en octobre, 1158 en novembre et 1159 en décembre. Les occurrences d'août se lient notamment au compte-rendu des priorités par le président de la République au dernier conseil des ministres avant les vacances.

Dans le même sens, avec évidence, l'émergence des occurrences du syntagme « manif pour tous » va se lier à la mise en place du collectif et aux multiplications de ses actions. Ainsi, on comptabilise sur la période 298 occurrences de l'expression, réparties sur les mois de novembre et décembre. Les occurrences de l'expression renvoyant au mouvement contestataire sont dix fois moindres. On ne peut toutefois ici conclure que l'opposition ne serait pas relayée par la presse dans la mesure où le mouvement de la manif pour tous commence juste.

On relève également que les occurrences des différents syntagmes, tout titre de presse confondu, évoluent au cours du temps. Ainsi jusqu'en novembre 2012, c'est l'expression « mariage homosexuel » qui domine, avec, pour un total de 3270 occurrences, respectivement 227, 333, 774, 1371 occurrences pour août, septembre, octobre, novembre. En décembre, ce sont les occurrences du syntagme « mariage pour tous » qui dominent à leur tour. Alors que l'expression « mariage gay » devance l'expression « mariage pour tous », pour août, septembre, l'expression « mariage pour tous » prend la deuxième place des occurrences les plus utilisées au mois d'octobre. Cette évolution paraît là encore se lier au rythme politique, avec une montée en puissance de la communication gouvernementale. Il n'est pas étonnant, eu égard à la lutte des cadres que l'expression universalisante, acquérant la première position, se voit suivie de l'opposition spécifiante plus contestataire.

## *II. Le mariage pour tous : les contraintes de la fabrique des cadres médiatiques*

Il s'agit ici d'étudier dans quelle mesure les cadres proposés peuvent médiatiquement réussir et comment les médias participent ou non à cette réussite eu égard à leurs propres contraintes dans la fabrique de leur propre cadre. Le projet du mariage pour tous est un projet de la majorité de gauche. L'opposition est de droite, d'extrême-droite ou encore issue des cercles religieux, chrétiens ou musulmans. Les journaux se classent traditionnellement ainsi : *Le Figaro*, *L'Express* et *Le Point* sont des journaux de droite ; *Libération*, *Le Nouvel Observateur* sont des journaux de gauche. *La Croix*, parfois classé parmi la presse de droite est avant tout un journal d'obédience chrétienne, c'est-à-dire que son orientation est d'abord guidée par la perspective religieuse non par la perspective politique. *Le Parisien*, *Métro*, *20 minutes* voire *Le Monde* seraient des journaux purement informatifs, relevant de la neutralité journalistique. Nous sommes d'emblée plus réservés sur ces dernières qualifications dans la mesure où une étude des choix éditoriaux montreraient une nécessaire orientation, *Le Monde* ayant en outre pu être rattaché à une orientation de centre-gauche, voire de gauche. L'Agence France Presse en revanche continue d'incarner cette neutralité.

### *A. Une polarisation atténuée*

Nous avons vu comment chacun des syntagmes pouvaient hors-média et en média être porteur de certaines valeurs. L'hypothèse veut que l'expression « mariage pour tous » soit améliorative avec une stratégie de communication gouvernementale pour la faire passer en dési-

gnation par défaut – donc neutralisée -. L'expression « mariage entre personne de même sexe » est neutre et relève du domaine de l'expertise puisqu'elle est l'écho des termes de la loi.

On observe des expressions spécifiantes pour *Le Figaro*. D'entre les trois expressions, c'est le syntagme « mariage homosexuel » qui se trouve le plus utilisé avec 170 occurrences, tandis que l'expression « mariage gay » apparaît à 95 reprises et « mariage pour tous » à 94 reprises. *Le Figaro* utilise donc principalement les syntagmes spécificateurs. La récurrence de l'expression « mariage homosexuel » pourrait venir au soutien d'une tonalité neutre, toutefois, elle peut s'expliquer autrement, à meilleur escient. Sous couvert d'une certaine neutralité, l'expression « mariage homosexuel » – et de manière beaucoup moins masquée avec « mariage gay » - permet de refuser le cadre, à savoir les termes du débat, tel que posé par la gauche, à savoir le mariage entre personne du même sexe vers une évolution nécessaire vers plus d'égalité. Il s'agit ainsi de réduire le projet de loi à sa simple dimension factuelle voire sectorielle, en lui enlevant toute portée morale positive. C'est donc une manière implicite de critiquer le projet, et il s'agit en ce sens de ne surtout pas reprendre pour soi le cadre proposé par son adversaire. Cette distanciation – forme somme toute modérée de critique – d'avec le projet de la gauche se lit également dans la tendance du journal à faire apparaître le syntagme « mariage pour tous » encadré de guillemets, référence métatextuelle à ce qu'il serait : une simple citation, non un concept admissible.

Le cas de l'AFP permet d'illustrer la volatilité contextuelle de la portée des syntagmes. Cela illustre également le fait que le cadre proposé par un parti, un mouvement ne peut éviter de s'autonomiser et en étant relayé, voire récupéré par d'autres organes, en l'occurrence ici de presse, d'acquérir ou de perdre certaines valeurs qu'il était censé véhiculer en vue de l'adhésion. On comptabilise en effet dans ses publications 747 occurrences pour « mariage homosexuel », 302 pour « mariage pour tous », 261 pour « mariage gay » et 119 pour « mariage de personnes de même sexe ». Dans ce contexte médiatique-là, l'expression « mariage homosexuel » tend à venir au support de la neutralité, étant une version abrégée et plus légère de l'expression de « mariage de personnes de même sexe ». Les occurrences du syntagme « mariage pour tous » restent devant les deux autres dans la mesure où l'AFP se sera fait le relai d'une actualité politique, manipulant du côté des partisans, ledit syntagme.

On observe enfin la neutralité de *La Croix*. Le journal utilise presque à égalité sur notre période, l'expression « mariage pour tous » avec 116 occurrences et l'expression « mariage homosexuel » avec 115 occurrences. On relève également 55 occurrences pour le syntagme « mariage de personne de même sexe ». La neutralité du journal, dont la tendance est à la recherche bienveillante d'éventuels points positifs d'une réforme, d'un projet, se réalise en particulier par un phénomène d'écoute des points de vue différents.

## B. Le cadre et le récit

L'analyse des cadres est une analyse de la construction de sens, donc une analyse des discours, portant sur les actions qui deviendront support de récit (Franzosi, 1998; Polletta, 1998). De telles actions conduisent à fédérer comme à faire adhérer à un mouvement selon un double mécanisme : l'action elle-même est occasion de rassemblement, mais ce rassemblement n'est pas la finalité. La finalité serait celle du discours sur le rassemblement : toute action deviendra alors histoire, autorisant la reconfiguration de l'expérience au cadre du prisme, la construction de références communes, la victoire de l'occupation des médias. En outre, la tendance médiatique est à la couverture par l'anecdote, par le fait particulier plutôt que l'analyse globale (De Vreese, 2005). Dans ce traitement de l'information, le cadre journalistique intervient doublement : dans la sélection de l'événement et dans la manière de le rapporter.

Nous prendrons pour cas d'étude l'histoire du baiser. Lors d'une manifestation anti mariage pour tous à Marseille, le mardi 23 octobre 2012, deux femmes s'embrassent. Cet

événement au sein de la manifestation du parti opposé est pris en photo par un photographe de l'AFP. Cette photo fait alors le tour des réseaux sociaux. Ce premier relai de l'événement est ensuite relayé par les médias, en particulier la presse en ligne, qui se trouve ainsi obligée à la fois d'évoquer le baiser et l'écho qu'il a pu recevoir, prolongeant par son propre discours ledit écho.

*Free actualité*, tout d'abord, participe par son titre du 24 octobre 2012, « le baiser lesbien de Marseille, photo emblématique des pro-mariage pour tous », à la création de références pour le cadre des pro. *Le Huffington post* titre également le 24 octobre : « "Le baiser de Marseille", la photo-symbole du mariage gay ». La mise entre guillemets désigne à la fois la citation, mais en fait une expression partagée, une sorte de périphrase homérique. Ce qui n'était que descriptif devient une référence. *La libre Belgique* intitule son article du 24 : « "Le baiser de Marseille", nouvelle icône du mariage gay ? » Contrairement à *Free actualité*, ce journal pose la question du caractère emblématique. Mais la question semble davantage rhétorique. *Free actualité*, dans un article ultérieur du 24 reprenant l'AFP titre alors « Mariage homosexuel, un baiser déjà culte ». On ne précise même plus que c'est celui de Marseille. Lien est fait entre un mouvement social et la célébrité d'un film. L'expression fait se mêler les implications positives, le succès, à l'idée de création d'une identité de groupe, tout en renvoyant au divertissement. *Le Point*, toujours le 24, et qui reprend l'AFP, garde le même titre « Mariage homosexuel : un baiser déjà culte ». Le contenu de l'article met en scène l'héroïsme du seul contre tous, deux pro face à tous les anti. *Le Parisien*, le 24 également, place alors son titre dans le même cadre du divertissement, du spectacle avec : « Mariage gay : le making of du "Baiser de Marseille" ». L'anecdote est devenue film et se désigne comme telle par les guillemets, la majuscule à baiser en sus de la périphrase. Sur 20minutes.fr on trouve alors, pour le 24 également, le titre suivant : « la photo d'un baiser entre deux jeunes filles fait le tour d'internet », plus descriptif et *a priori* plus neutre. Le syntagme « deux jeunes filles » reste toutefois ambigu : n'est-ce pas négatif car renvoyant à la dimension du scandale, de l'inconsidéré ? Le site web suisse de *20 minutes* propose une autre version : « Mariage homo : le baiser lesbien de Marseille fait le buzz ». Le cadre est spécifiant avec les mentions « homo » et « lesbien ». Le contenu de l'article, des propos rapportés, montre la fabrique du symbole – les deux filles étant en réalité hétérosexuelles, en même temps que participe de la critique des anti : « pendant qu'on s'embrassait, elles étaient en train de crier : "vous êtes dégueulasses, vous êtes pas belles" ». Enfin, parmi d'autres, *Libération*, le 25 octobre sur son site web titre « Le baiser qui fait mal aux opposants au mariage gay ». Jouant sur l'antithèse, ce titre est une mise en scène amusée de l'échec sur ce point dues anti dans le conflit, à savoir le conflit symbolique. L'article est d'ailleurs une analyse de la répercussion de ce baiser en termes de communication et d'adhésion.

Ainsi, le cadrage gouvernemental semble avoir réussi : une expression méliorative est devenue désignation par défaut dans la plupart des journaux. On constate par ailleurs un lissage des contenus au moment de la fabrique médiatique des cadres. La dominance de l'expression « mariage homosexuel » s'explique en particulier par la reprise fréquente des dépêches AFP. De même, il faut relativiser les résultats d'occurrences eu égard à la part des propos rapportés, ou encore à la place donnée aux sondages dans les articles. Ce phénomène se lie aux exigences de l'édition en ligne et à la vitesse actuelle de l'information : il y a nécessité à toujours nourrir de nouvelles données les supports. On utilise alors de l'information pré-faite. On favorise également la reprise d'information sur la production d'opinions, d'argumentations propres à l'orientation historique du titre de presse. Les cadres préconstitués par chaque parti a donc plus de chance d'émerger dans les médias à partir du moment où ledit parti crée l'événement. Toutefois, cette démarche ne favorise pas le débat, les cadres sont posés, sans qu'ils soient discutés. Elle permet, même en contexte d'engagement éditorial appa-

remment neutralisé, de maintenir une opposition des cadres, cette opposition se trouvant à la source des événements propices à devenir récits.

### *Bibliographie*

- Benford R. D., Snow D. A. (2000), « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, 26, 611-639
- Cress D. M. & Snow D. A. (2000), « The outcomes of homeless mobilization : the influence of organization, disruption, political médiation, and framing », *American Journal of Sociology*, 105, 1063-1104
- Cervulle M., Paillet F. (2014), « #mariagepourtous : Twitter et la politique affective des hashtags », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 4
- Fisher W. R. (1984), « Narration as a human communication paradigm : the case of public moral argument », *Communication Monographs*, 51, 1-23
- Franzosi R. (1998), « Narrative analysis - or why (and how) sociologists should be interested irative », *Annual Review of Sociology*, 24, 517-554.
- Parasie S. & Cointet J.-P. (2012), « La presse en ligne au service de la démocratie locale. Une analyse morphologique de forums politiques », *Revue française de science politique*, 62 (1), 45-70
- Polletta F. (1998), « "It was like a fever..." Narrative and identity in social protest », *Social Problems*, 45, p. 137-159
- Rebillard F., Smyrniotis N. (2010), « Les infomédiaires, au cœur de la filière de l'information d'actualité en ligne. Les cas de Google, Wikio et Paperblog », *Réseaux*, 160-161, 164-194.
- Scheufele D. A. (1999), « Framing as a theory of Media Effects », *Journal of Communication*, 49 (1), 103-122
- Snow D. A., Rochford E. B., Worden S. K. & Benford R. D., « Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation », 1986, *American Sociological Review*, 51, 464-481.
- de Vreese, C. H. (2005), « News framing: Theory and typology », *Information Design Journal + Document Design*, 13 (1), 48-59.